



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 25 novembre 2009 – N° 89/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

Service producteur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Opportunité : avis favorable émis le 23 novembre 2009 par la Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 24 novembre 2009 (formation Entreprises)

Cette enquête existe depuis 1982. Elle a été renouvelée une première fois en 1993 puis en 1999. Depuis 2004, l'enquête a été menée mensuellement, sans discontinuité.

Son objectif est de calculer l'occupation quotidienne des chambres, d'estimer les arrivées et les nuitées par pays de résidence des clients ainsi que la part de la clientèle d'affaires.

L'enquête permet de répondre à la directive Eurostat 95/57/CE sur les statistiques du tourisme et constitue l'une des trois enquêtes sur la fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques qui permettent de couvrir la partie dite « Offre » du règlement européen.

Les unités enquêtées sont les hôtels classés « Tourisme » de 0 à 5 étoiles et les hôtels de chaîne non-classés. Le champ géographique porte sur la France métropolitaine et les Dom. Des extensions d'échantillon sont conduites dans la plupart des régions.

Deux modes de collecte cohabitent. Le premier sur la base d'un questionnaire papier envoyé à toutes les unités concernées. Le second par Internet sur la base du volontariat des hôteliers, soit un millier d'hôtels sur les trois premiers mois de mise en place.

L'enquête est mensuelle, en continu sur l'année. Les questionnaires sont adressés, ou mis à disposition, vers le 25 du mois précédent le mois de collecte.

Un comité de concertation et de coordination sur les statistiques du tourisme réunit, chaque année, l'ensemble des acteurs concernés.

Les résultats mensuels sont fournis à Eurostat et font l'objet, au niveau national, d'analyses sur le tourisme et les activités caractéristiques du tourisme. Des tableaux de données standard sont mis à disposition sur le site Internet de l'Insee et de la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

.../...

Le Comité du label recommande au service d'intégrer des représentants des partenaires locaux, en particulier les Chambres de commerce et d'industrie (CCI), dans le comité de concertation afin de tenter de résoudre en amont les problèmes susceptibles de générer des doublons d'enquêtes locales.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2010 à 2014

Le Président du Comité du label

signé

Michel Euriat